

Les préparations aux brevets de techniciens supérieurs Étudiants et apprentis 1999-2000

271 200 jeunes sont inscrits dans des formations préparant aux brevets de techniciens supérieurs (BTS) ou assimilées à la rentrée 1999.

242 400 sont étudiants dans les sections de techniciens supérieurs (STS) et 28 800 sont apprentis en centres de formation d'apprentis (CFA).

Les effectifs de l'ensemble de ces préparations ont progressé de 1,8 % en un an.

Si la parité filles-garçons est atteinte dans les STS scolaires (51 % d'étudiantes),

il n'en est pas de même pour les formations relevant de l'apprentissage (42,8 %).

Toutefois, dans les deux cas, les filles suivent principalement des formations du domaine technico-professionnel des services.

Plus de 56 % des entrants en STS viennent d'une terminale technologique et 20 % d'une terminale générale.

Quant aux apprentis, 40 % d'entre eux sortent d'une terminale professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage (contre 6 % en STS) et 22 % d'une terminale technologique.

Un étudiant sur dix qui s'inscrit en STS a déjà commencé un cursus dans l'enseignement supérieur.

Ce phénomène de réorientation touche encore plus l'apprentissage : il concerne près de 24 % des entrants.

LES ÉTUDIANTS EN STS

En 1999-2000, 242 400 étudiants suivent une formation en sections de techniciens supérieurs (STS) ; 237 350 préparent un brevet de technicien supérieur (y compris classes de mise à niveau), 1 050 un diplôme des métiers d'art (DMA et DSAA), 2 480 élèves suivent la préparation au diplôme préparatoire d'études comptables et financières (DPECF). Enfin, 1 510 élèves sont recensés dans les formations complémentaires post-BTS (y compris le diplôme national de technologie spécialisée-DNTS).

Pour la troisième année consécutive, la croissance des sections de techniciens

supérieurs est modérée : entre 1998 et 1999, les effectifs ont progressé de 1 % (*tableaux I et II*). Les établissements publics sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (accueillant les deux tiers des étudiants de STS) reçoivent, en 1999, 154 200 élèves, soit une légère progression de 0,5 %. Le privé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (concernant 64 100 étudiants) connaît une croissance plus forte avec 2,2 % d'élèves en plus.

La croissance se poursuit dans les établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche avec une augmentation de 1,3 % des inscrits dans le secteur public et de 2,2 % dans le secteur privé. Ce ministère forme 9,1 % des élèves préparant un BTS.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des étudiants entrant en 1^{ère} année de STS selon l'origine scolaire (1999-2000) (en %)

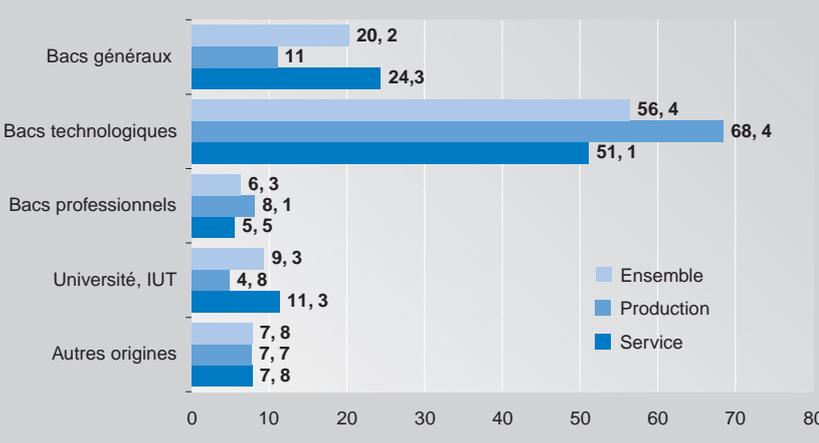


TABLEAU I – Évolution des effectifs des sections de techniciens supérieurs sous statut scolaire
France métropolitaine + DOM

Sections de techniciens supérieurs			1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000
Établissements publics	Éducation nationale	Effectif	142 271	146 225	148 992	152 662	152 942	153 346	154 182
		Variation annuelle en %	–	2,8	1,9	2,5	0,2	0,3	0,5
	Agriculture	Effectif	12 853	13 198	12 935	13 379	14 038	14 415	14 597
		Variation annuelle en %	–	2,7	- 2,0	3,4	4,9	2,7	1,3
Établissements privés	Éducation nationale	Effectif	71 658	64 591	60 330	61 231	63 010	62 711	64 076
		Variation annuelle en %	–	- 9,9	- 6,6	1,5	2,9	- 0,5	2,2
	Agriculture	Effectif	6 540	6 501	6 283	6 660	7 059	7 348	7 512
		Variation annuelle en %	–	- 0,6	- 3,4	6,0	6,0	4,1	2,2
	Autres ministères	Effectif	3 293	2 160	1 713	1 911	1 858	2 247	2 018
		Variation annuelle en %	–	- 34,4	- 20,7	11,6	- 2,8	20,9	- 10,2
Ensemble		Effectif	236 615	232 675	230 253	235 843	238 907	240 067	242 385
		Variation annuelle en %	–	- 1,7	- 1,0	2,4	1,3	0,5	1,0

TABLEAU II – Effectif d'élèves des sections de techniciens supérieurs sous statut scolaire en 1999-2000
France métropolitaine + DOM

Type de préparations	Public			Privé			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Éducation nationale									
Classes de mise à niveau	387	571	958	520	724	1 244	907	1 295	2 202
DPECF	522	1 178	1 700	411	325	736	933	1 503	2 436
STS en un, deux et trois ans + DCESF	75 798	74 020	149 818	24 683	36 638	61 321	100 481	110 658	211 139
DMA en deux ans	224	364	588	35	9	44	259	373	632
DSAA	125	239	364	0	0	0	125	239	364
DNTS	287	105	392	30	14	44	317	119	436
Formation complémentaires post-BTS	199	163	362	290	397	687	489	560	1 049
Total effectif Éducation nationale	77 542	76 640	154 182	25 969	38 107	64 076	103 511	114 747	218 258
Agriculture									
STS en un et deux ans	9 529	5 068	14 597	4 844	2 668	7 512	14 373	7 736	22 109
Total effectif Agriculture	9 529	5 068	14 597	4 844	2 668	7 512	14 373	7 736	22 109
Autres ministères									
Classes de mise à niveau	–	–	–	28	31	59	28	31	59
DPECF	–	–	–	23	17	40	23	17	40
STS en deux ans + DCESF	–	–	–	814	1 028	1 842	814	1 028	1 842
DMA en un et deux ans	–	–	–	32	19	51	32	19	51
Formations complémentaires post-BTS	–	–	–	18	8	26	18	8	26
Total effectif autres ministères	–	–	–	915	1 103	2 018	915	1 103	2 018
Ensemble effectif	87 071	81 708	168 779	31 728	41 878	73 606	118 799	123 586	242 385

Des formations ouvertes aux bacheliers technologiques

Les flux d'entrée des nouveaux inscrits dans l'ensemble des STS (hors celles dépendant du ministère de l'Agriculture) sont en légère progression (+ 1,5 %) (*graphique 1 p. 1*). Les entrants en première année (hors redoublants) sont au nombre de 111 530, soit 1 660 élèves de plus qu'en 1998.

De nombreux bacheliers technologiques poursuivent leurs études en sections de techniciens supérieurs. En septembre 1999, 56,4 % des élèves commençant leurs études dans une STS sous statut scolaire viennent d'une filière technologique. En revanche, seulement 20,2 % des nouveaux inscrits dans les STS sont des bacheliers généraux.

Dans les spécialités relevant des domaines technico-professionnels de la production, près de sept étudiants sur dix (62 %)

sont issus d'un baccalauréat technologique, principalement de la série STI (sciences et technologies industrielles). Les origines scolaires sont légèrement plus variées dans les domaines des services : la moitié des élèves possèdent un baccalauréat technologique (44,3 % pour les STT (sciences et technologies tertiaires)), un quart un baccalauréat général et un étudiant sur dix a déjà commencé un cursus dans le supérieur, en université ou en IUT.

Près de huit bacheliers professionnels sur cent se sont inscrits dans une STS à la rentrée 1999. Ils sont toujours peu nombreux dans ces classes supérieures où leur présence reste stable depuis quatre ans (autour de 6 % des entrants).

Enfin, 10 500 étudiants (soit 9,3 % des entrants en première année) s'inscrivent en sections de techniciens supérieurs après avoir déjà commencé un cursus dans l'enseignement supérieur, en université ou en

IUT. Cette réorientation est deux fois plus forte dans les domaines technico-professionnels des services que dans les domaines technico-professionnels de la production.

Des étudiantes toujours peu attirées par les métiers de l'industrie

À la rentrée 1999, 123 590 étudiantes sont inscrites en STS où elles représentent depuis plusieurs années la moitié des effectifs (*tableau III*). Les spécialités les plus féminisées appartiennent aux domaines technico-professionnels des services, à l'exception du domaine services aux personnes. En revanche, elles laissent toujours aux garçons les domaines dont les spécialités sont en rapport avec l'industrie (seulement deux élèves sur dix sont des filles). Leur part continue de baisser dans le domaine se rapportant à la mécanique, l'électricité et l'électronique (5,8 % de la spécialité).

TABLEAU III – Répartition des élèves préparant un brevet de technicien supérieur selon le domaine de spécialités en 1999-2000
France métropolitaine + DOM

Domaine de spécialités	Formations sous statut scolaire						Formations sous statut d'apprentis			
	Public	Privé	Total	dont filles (%)	Évolution 98-99 / 99-00 (%)	Part des spécialités (%)	Apprentis	dont filles (%)	Évolution 98-99 / 99-00 (%)	Part des spécialités (%)
Lettres et arts	30	–	30	43,3	76,5	0,0	–	–	–	–
Mathématiques et sciences	–	–	–	–	–	–	84	67,9	- 3,4	0,3
Domaines disciplinaires	30	–	30	43,3	76,5	0,0	84	67,9	- 3,4	0,3
Spécialités pluri-technologiques de production	17 111	3 566	20 677	10,9	0,4	1,8	3 271	4,0	12,0	11,4
Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	11 839	6 271	18 110	30,2	1,9	4,4	3 207	24,8	2,0	11,1
Transformations	10 213	2 732	12 945	43,3	- 0,5	4,5	1 905	33,0	14,6	6,6
Génie civil, construction, bois	6 130	833	6 963	21,1	0,3	1,2	454	8,8	12,9	1,6
Matériaux souples	2 052	154	2 206	85,4	2,1	1,5	7	100,0	0,0	0,0
Mécanique, électricité, électronique	25 438	3 051	28 489	5,8	- 1,3	1,3	2 742	5,1	7,1	9,5
Total domaines technico-professionnels de la production	72 783	16 607	89 390	20,5	0,05	36,9	11 586	15,0	8,3	40,2
Échanges et gestion	55 745	28 681	84 426	63,4	0,6	34,8	12 214	57,9	10,7	42,4
Communication et information	25 670	13 015	38 685	75,0	2,7	16,0	2 827	76,9	5,0	9,8
Services aux personnes	13 642	14 842	28 484	78,2	2,5	11,8	1 697	69,1	23,3	5,9
Service à la collectivité	909	461	1 370	30,2	9,2	0,6	397	26,2	16,8	1,4
Total domaines technico-professionnels des services	95 966	56 999	152 965	68,8	1,5	63,1	17 135	61,5	11,0	59,5
Ensemble	168 779	73 606	242 385	51,0	1,0	100,0	28 805	42,8	9,8	100,0

Les sections de techniciens supérieurs relevant du ministère de l'Agriculture sont les moins féminisées (35 % de femmes). Au ministère de l'Éducation nationale, les écoles publiques sont sensiblement moins fréquentées par les étudiantes que les écoles privées (49,7 % contre 59,5 %) ; les premières sont en effet plus nombreuses à offrir des formations tournées vers l'industrie, lesquelles attirent davantage les garçons.

Les deux tiers des étudiants sont inscrits dans les domaines des services

Les spécialités appartenant aux domaines technico-professionnels des services attirent depuis plusieurs années plus de six étudiants sur dix (63,1 % en 1999). Les effectifs de ce secteur progressent de 1,5 % mais les évolutions sont contrastées selon les spécialités. Ainsi le poids du domaine Échanges et gestion – BTS ayant trait au commerce, à la finance, la comptabilité et aux assurances – baisse pour la quatrième année consécutive (3 points de moins entre 1996 et 1999), alors que celui du domaine Communication et information augmente de 2 points sur la même période.

Les spécialités des domaines technico-professionnels de la production représentent 36,9 % des étudiants inscrits en STS, mais concernent sept domaines de spécialités. Le domaine Agriculture-pêche-forêt-espaces verts a une bonne vitalité, tandis que le domaine Mécanique-électricité-

électronique est en baisse pour la troisième année consécutive.

La part respective des spécialités varie fortement du secteur public au secteur privé. Alors que dans le secteur public, les étudiants se répartissent de façon à peu près équilibrée entre les domaines de la production et ceux des services (respectivement 43,1 % et 56,9 %), ce sont les domaines des services qui dominent largement dans le secteur privé (77,4 %).

LES APPRENTIS

À la rentrée 1999, 28 800 jeunes sont inscrits dans une formation de niveau III par apprentissage (BTS, autres diplômes et titres homologués de niveau III, non compris les DUT). Les préparations au BTS représentent à elles seules 7 % de l'ensemble des formations préparées par apprentissage (tous niveaux confondus) et 88,5 % des formations de niveau III.

Depuis cinq ans, le nombre d'apprentis recensés dans ces formations a plus que doublé. Ils sont passés de 13 200 en 1995 à 28 800 en 1999. L'augmentation – qui était de 35 % en 1995 – tend aujourd'hui à se ralentir, depuis deux ans elle est d'environ 10 % (tableau IV).

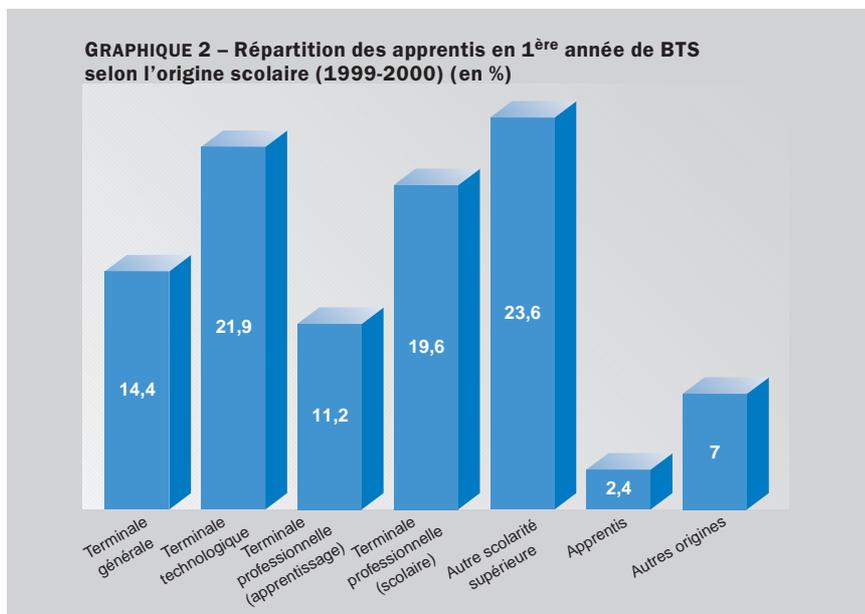
L'engouement des jeunes pour ce type de formation s'explique, entre autre, par l'ouverture de diplômes à des niveaux de qualification plus élevés pouvant être préparés par la voie de l'apprentissage, et par l'élargissement de l'éventail de formations proposées au cours des années 90. Ainsi, un apprenti préparant un BTS sait qu'il pourra suivre une formation d'ingénieur dans son centre de formation d'apprentis (CFA). De plus, la structure même de l'apprentissage, associant formation et emploi, peut lui conférer une image attirante.

Un peu plus de neuf jeunes sur dix sont apprentis dans un établissement qui dépend du ministère de l'Éducation nationale (320 CFA) ; cette répartition tend à

TABLEAU IV – Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de niveau III par apprentissage
France métropolitaine + DOM

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	Évolution 99-00 / 98-99 (%)
BTS	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	8,9
Autres diplômes et titres homologués	667	1 265	2 134	2 809	3 308	17,8
Total apprentis de niveau III	13 206	18 035	22 714	26 224	28 805	9,8
<i>Pourcentages d'apprentis dans des établissements relevant du ministère de l'Agriculture</i>	14,5	13,8	14,7	14,4	14,2	
<i>Pourcentages de filles</i>	39,6	42,6	42,7	42,8	42,8	

GRAPHIQUE 2 – Répartition des apprentis en 1^{ère} année de BTS selon l'origine scolaire (1999-2000) (en %)



être stable dans le temps (88 CFA sont sous tutelle du ministère de l'Agriculture).

Près de huit apprentis sur dix préparant un BTS viennent du système scolaire

Depuis trois ans, le nombre d'entrants dans une formation de niveau III par apprentissage est stable (d'environ 9 %). Les nouveaux inscrits sont issus, à 80 %, du système scolaire (terminale ou premier cycle universitaire). La baisse du nombre d'entrants en STS sous statut scolaire est en partie compensée par la hausse, en nombre, des passages de la voie scolaire vers l'apprentissage.

L'apprentissage devient peu à peu une filière professionnelle grâce à son développement à des niveaux supérieurs de formation. Ainsi, 13,6 % des entrants en BTS étaient déjà apprentis l'année précédente (contre 9,5 % en 1995).

Près de sept jeunes inscrits sur dix arrivent en apprentissage après une terminale : 21,9 % après une terminale technologique, 19,6 % après une terminale professionnelle sous statut scolaire, 14,4 % après une terminale générale, et 11,2 % après une terminale professionnelle sous statut d'apprentis (*graphique 2*).

23,6 % des apprentis ont été réorientés après un passage en premier cycle universitaire, ou un redoublement après une première année de BTS ou d'IUT.

Les inscriptions en apprentissage après un contrat de qualification, un emploi, le service national ou une période de chômage représentent 7 %.

Un peu moins de filles en apprentissage

Les filles sont peu représentées dans les formations préparées par la voie de l'apprentissage, alors qu'elles sont aussi nombreuses que les garçons dans les préparations aux BTS par voie scolaire. Leur proportion est stable depuis quatre ans, elles représentent 42,8 % des apprentis en 1999 et elles sont, à 85,4 %, dans les domaines des services.

Près de six apprentis sur dix sont inscrits dans une formation relevant des domaines technico-professionnels des services. La répartition entre les domaines des services et ceux de la production est stable depuis cinq ans (quatre apprentis sur dix dans les domaines technico-professionnels de la production et six sur dix dans ceux des services). En revanche, elle reste très inégale entre garçons et filles : six garçons sur dix sont dans la production et plus de huit filles sur dix dans les services.

Les spécialités relevant des domaines technico-professionnels des services (en particulier Échanges et gestion) apparaissent plus attirantes et concernent principalement des filles. Leurs effectifs progressent un peu plus rapidement (+ 11 %, contre + 8,3 % entre 1998 et 1999 pour les domaines technico-professionnels de la production) mais de façon inégale selon les spécialités.

Les spécialités des domaines technico-professionnels de la production – à forte présence masculine – regroupent 40,2 % des inscrits dans les formations de niveau III, répartis principalement dans quatre grands domaines de formation (*voir tableau III*).

En cinq ans, le poids de l'apprentissage a été multiplié par deux

À la rentrée 1999, quelques académies connaissent des progressions sensibles de leurs effectifs dans les formations aux brevets de techniciens supérieurs sous statut scolaire, en particulier les académies de Nice, Clermont-Ferrand, Nantes, Montpellier et Strasbourg. En revanche, dans douze académies les effectifs diminuent (la baisse allant de - 0,4 % pour l'académie de Reims à - 8,9 % pour celle de la Martinique) (*tableau V*).

Les effectifs d'apprentis ont une évolution supérieure à la moyenne nationale (9,8 %) dans treize académies. Dans les académies de Clermont-Ferrand, Caen et la Réunion le nombre d'apprentis diminue.

La perte des effectifs dans les formations sous statut scolaire est en partie compensée par la hausse des effectifs d'apprentis. Ainsi – à l'exception des académies de Clermont, Caen, Nice, la Réunion – la hausse relative des effectifs dans les préparations aux BTS par la voie de l'apprentissage est supérieure à celle observée dans les préparations sous statut scolaire.

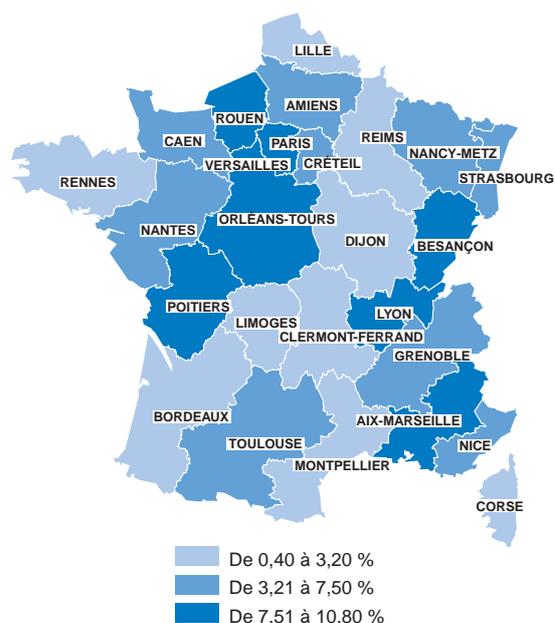
Le poids de l'apprentissage par rapport à l'ensemble des élèves inscrits en BTS est très variable selon les académies (de 0,7 % pour la Corse à 18,1 % pour Paris). Quatre académies se distinguent fortement avec un poids supérieur à 15 % (Paris, Besançon, Versailles, Rouen) (*voir cartes p. 5*).

L'académie de Paris (suivie de près par celle de Versailles) demeure un cas particulier, avec un nombre d'inscrits élevé, aussi bien en apprentissage que dans les formations traditionnelles. À l'inverse, dans l'académie de Lille, première en nombre d'élèves pour les STS sous statut scolaire, les préparations aux brevets de techniciens supérieurs par apprentissage sont très peu développées.

Entre 1995 et 1999, la situation a peu évolué. Les académies de métropole dont le poids de l'apprentissage était élevé en 1995 sont les mêmes en 1999. Le nombre d'apprentis a été multiplié par deux en cinq ans (de 5,5 % en 1995, il a atteint 10,7 % en 1999). C'est dans les petites académies que la situation a le plus évolué (comme à Limoges et à Montpellier).

Brigitte Dethare, DPD C2
et Isabelle Hatrisse, DPD C4

Poids des BTS par apprentissage par rapport à l'ensemble des BTS en 1995-1996



Poids des BTS par apprentissage par rapport à l'ensemble des BTS en 1999-2000

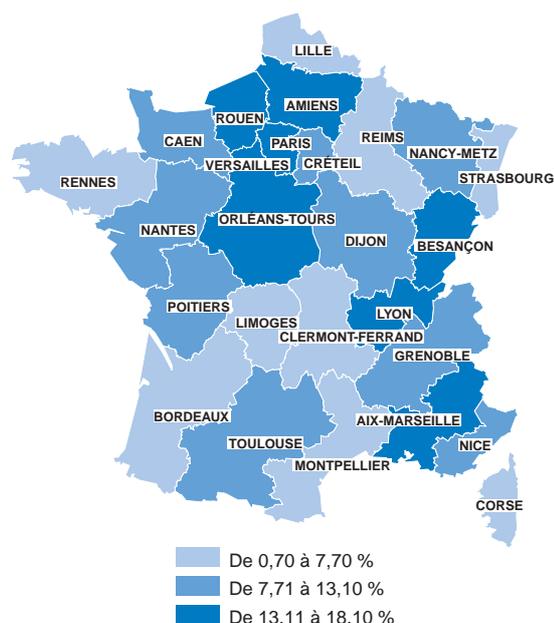


TABLEAU V – Les effectifs par académie en 1999-2000 (formations scolaires et apprentissage)

Académies	Formations sous statut scolaire				Formations sous statut d'apprentis				Poids des formations par apprentissage/ensemble STS	
	Public	Privé	Total	Évolution effectif de 1998-99 à 1999-2000 (en %)	BTS	Autres form. de niveau III (n.c. DUT)	Total	Évolution effectif de 1998-99 à 1999-2000 (en %)	1999-2000 (en %)	1995-1996 (en %)
Aix-Marseille	6 237	3 996	10 233	- 0,6	1 464	141	1 605	5,8	13,6	7,8
Amiens	5 748	1 463	7 211	- 2,9	989	99	1 088	9,5	13,1	7,2
Besançon	4 164	684	4 848	- 1,1	912	137	1 049	6,1	17,8	10,8
Bordeaux	8 174	2 916	11 090	1,9	823	75	898	16,5	7,5	3,0
Caen	3 456	1 572	5 028	- 0,7	425	-	425	- 0,5	7,8	3,6
Clermont-Ferrand	3 871	1 668	5 539	4,5	190	50	240	- 0,4	4,2	3,0
Corse	546	34	580	- 2,4	4	-	4	- 33,3	0,7	1,0
Dijon	4 660	1 430	6 090	- 3,7	623	12	635	17,4	9,4	3,0
Grenoble	7 237	3 773	11 010	0,0	988	125	1 113	6,2	9,2	4,2
Lille	14 963	5 030	19 993	0,1	654	93	747	13,9	3,6	2,2
Limoges	2 902	586	3 488	0,4	47	44	91	54,2	2,5	0,4
Lyon	6 620	5 361	11 981	1,8	1 861	76	1 937	8,7	13,9	8,5
Montpellier	5 717	3 432	9 149	3,9	295	106	401	29,4	4,2	0,9
Nancy-Metz	6 791	1 852	8 643	0,4	1 130	42	1 172	14,3	11,9	5,2
Nantes	7 759	8 379	16 138	4,0	2 401	18	2 419	16,2	13,0	6,2
Nice	3 915	929	4 844	5,0	394	10	404	1,8	7,7	4,5
Orléans-Tours	6 759	2 294	9 053	0,6	1 257	224	1 481	10,4	14,1	9,5
Poitiers	5 059	1 147	6 206	1,1	829	-	829	2,0	11,8	7,5
Reims	4 274	1 193	5 467	- 0,4	208	24	232	3,6	4,1	2,2
Rennes	6 884	7 266	14 150	- 1,5	889	213	1 102	5,1	7,2	2,9
Rouen	4 397	1 309	5 706	1,9	1 129	83	1 212	10,7	17,5	10,0
Strasbourg	5 631	1 320	6 951	3,7	462	-	462	5,5	6,2	3,2
Toulouse	7 190	3 232	10 422	1,4	825	54	879	16,9	7,8	3,4
Créteil	9 723	1 728	11 451	0,1	682	324	1 006	6,6	8,1	4,0
Versailles	10 989	2 086	13 075	2,9	2 050	765	2 815	11,4	17,7	10,6
Paris	10 385	8 033	18 418	2,2	3 575	497	4 072	8,2	18,1	7,5
Ile-de-France	31 097	11 847	42 944	1,8	6 307	1 586	7 893	9,1	15,5	7,9
France métropolitaine	164 051	72 713	236 764	1,1	25 106	3 212	28 318	9,8	10,7	5,5
La Réunion	2 392	99	2 491	0,6	52	96	148	- 2,0	5,6	-
Guadeloupe	1 076	309	1 385	0,4	190	-	190	19,5	12,1	-
Guyane	141	-	141	- 6,0	7	-	7	-	4,7	-
Martinique	1 119	485	1 604	- 8,9	142	-	142	15,4	8,1	-
France métropolitaine + DOM	168 779	73 606	242 385	1,0	25 497	3 308	28 805	9,8	10,6	5,8

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les brevets de techniciens supérieurs – Session 1999 », *Note d'Information 00.48*, MEN-Direction de la programmation et du développement, décembre 2000.

« Les sections de techniciens supérieurs – 1998-1999 », *Note d'Information 99.21*, MEN-Direction de la programmation et du développement, juin 1999.

Tableaux statistiques 6684, 6685, 6686 pour les STS scolaires, et 6742 pour les STS par apprentissage, MEN-Direction de la programmation et du développement.

L'enseignement général, technologique et professionnel agricole – Les effectifs en 1999-2000, ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les résultats présentés pour les sections de techniciens supérieurs scolaires proviennent de l'enquête n°18 (application Scolarité et remontée papier). Ils concernent les établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale et des établissements publics et privés sous tutelle d'autres ministères.

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche interroge lui-même ses écoles et communique les résultats à la Direction de la programmation et du développement.

En ce qui concerne l'apprentissage, les données utilisées sont issues des résultats de l'enquête annuelle n°51 effectuée par le ministère de l'Éducation nationale auprès de tous les centres de formations d'apprentis (CFA) de France.

Jusqu'en 1995, les informations concernant les CFA agricoles étaient fournies par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Depuis cette date, l'enquête rénovée collecte en une seule fois toutes les données sur l'apprentissage, quel que soit le ministère de tutelle de l'établissement.

Les brevets de techniciens supérieurs (BTS) peuvent aussi se préparer sous contrat de qualification après une interruption d'études d'au moins une année (ce n'est plus de la formation initiale). Les chiffres concernant ce mode de préparation ne figurent pas ici.

Cette *Note d'Information* porte principalement sur les formations de niveau III (non compris les DUT), préparant à un diplôme de niveau bac + 2 :

– les brevets de technicien supérieur se préparent en deux ans (voire en trois années pour l'apprentissage), après le baccalauréat. Quelques spécialités nécessitent trois

ans d'études. Les étudiants ou apprentis peuvent aussi préparer un BTS en un an dans le cadre de la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle ;

– le diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF) est une formation en trois ans de niveau BTS ;

– les diplômes des métiers d'art (DMA) forment en deux ans après le baccalauréat des professionnels spécialistes de la conception dans les domaines suivants :

arts de l'habitat, arts du décor architectural, arts céramiques et textiles, arts graphiques ;

– les diplômes supérieurs en arts appliqués (DSAA), de niveau II, se préparent après le BTS ou le DMA. La scolarité est de deux ans ;

– les classes de mise à niveau s'adressent aux élèves ou apprentis désirant préparer un BTS arts appliqués ou un BTS hôtellerie-restauration ;

– les préparations au diplôme préparatoire d'études comptables et financières (DPECF). Ces formations d'une durée d'un an constituent le premier cycle conduisant au diplôme d'expert-comptable se composent de cinq unités de valeur ;

– le diplôme national de technologie spécialisée (DNTS), créé en 1995, est une formation accessible aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Il s'agit d'une formation d'un an favorisant l'insertion professionnelle par la réalisation d'un projet d'entreprise ;

– les formations complémentaires post-BTS (scolaires) sont accessibles aux titulaires d'un BTS, d'un DUT ou d'un diplôme équivalent à bac + 2. Il s'agit de formations spécialisées en un an qui incluent généralement un stage en entreprise ;

– les titres homologués pour l'apprentissage (chambres des métiers, chambre de commerce et d'industrie, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, etc.).



**Direction
de la programmation
et du développement**

Directeur de la publication
Jean-Richard CYTERMANN
Rédactrice en chef
Francine LE NEVEU
Maquette et impression
DPD édition & diffusion

SERVICE VENTE
DPD édition & diffusion
58 bd du Lycée, 92170 VANVES

ABONNEMENT ANNUEL
France : **280 F (42,69 euros)**
Étranger : **300 F (45,73 euros)**